

# Logements pour personnes âgées, à Neuchâtel : année de construction 1956-1957

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124981>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

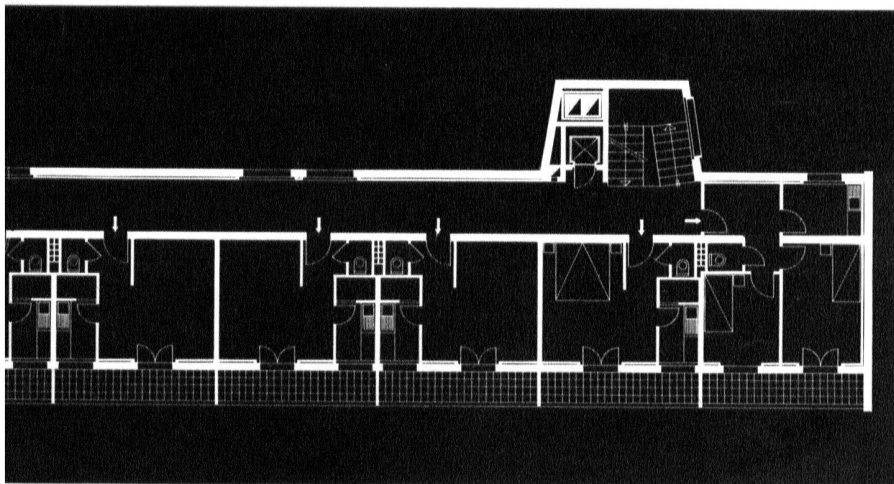
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

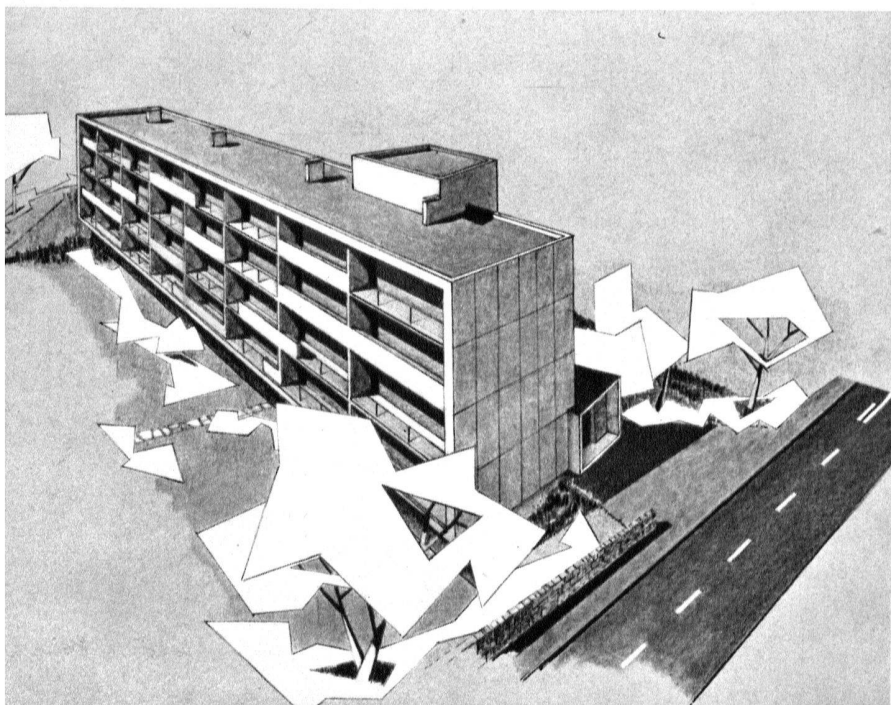


**Logements pour personnes âgées**  
**33, avenue des Cadolles, à Neuchâtel**

Architecte : F. Veillon, Neuchâtel



Plan, échelle 1:300



# Logements pour personnes âgées, à Neuchâtel

Année de construction : 1956-1957

23

## Nombre d'appartements

L'immeuble comprend 33 appartements pour personnes âgées, soit 26 de une pièce et 7 de deux pièces dont les dimensions sont de 4 m. 15 sur 3 m. 95. Chacun de ces appartements dispose d'une cuisinette pourvue d'un boiler, d'un local de toilette, d'un réduit et d'un balcon. L'immeuble comprend en outre un appartement pour le concierge, deux salles de bains pour l'ensemble des locataires, un abri et des caves. Le chauffage est général. L'immeuble est pourvu d'un dévaloir général ainsi que d'une terrasse pour l'étendage du linge.

Les appartements sont disposés sur cinq niveaux ; l'immeuble mesure 45 m. de long et 8 m. 50 de large. Le cube total est de 5553 m<sup>3</sup>.

## Coût

---

Construction proprement dite . . .	Fr. 521 967.60
(soit 95 fr. au mètre cube)	
Terrain . . . . .	» 10 536. —
Frais (intérêts intercalaires) . . .	» 13 339.55
<hr/>	
Total . . . . .	Fr. 545 843.15

---

## Financement

La construction de cet immeuble a été décidée par le Conseil général le 4 juillet 1955 sur la base d'un rapport du Conseil communal daté du 25 mars 1955 et présenté au Conseil général le 4 avril 1955. Pour cette réalisation, une fondation a été créée le 16 juillet 1955. Actuellement, la présidence est assumée par M. J.-V. Degoumois, industriel, la vice-présidence par M. R. de Perrot, avocat et notaire, et le secrétariat par M. Jean Liniger, conseiller communal, directeur des Services sociaux. La gérance de l'immeuble est assumée par la gérance des bâtiments de la commune.

Le financement de l'immeuble a été assuré de la manière suivante :

---

1. Terrain (cédé par la commune) .	Fr. 10 536. —
2. Deux parts de fondateurs . . .	» 20 000. —
3. Fonds Wülschleger . . . . .	» 20 000. —
4. Subvention de l'Etat 20 % . . .	» 109 040. —
5. Fonds Pury . . . . .	» 386 267.15

---

Fr. 545 843.15

---

Les charges de l'immeuble sont les suivantes :

---

Charges courantes . . . . .	Fr. 2 000. —
Hypothèque (3 1/8% + 3/4% amort.) »	15 112.50
Entretien . . . . .	» 5 231.50

---

Fr. 22 344. —

---

## Loyers

---

26 appartements à 46 fr. (552 fr.) .	Fr. 14 352. —
7 appartements à 78 fr. (936 fr.) .	» 6 552. —
1 appartement à 120 fr. (1440 fr.) .	» 1 440. —

---

La construction de cet immeuble procède d'une préoccupation générale provoquée par le vieillissement de la population. Le nombre des personnes âgées de plus de 65 ans dépasse aujourd'hui le 10 % de la population. Sur les 3000 personnes âgées de notre commune, près de 1000 sont bénéficiaires de l'aide complémentaire à la vieillesse, ce qui signifie qu'elles ont des ressources annuelles inférieures à 2600 fr. pour une personne seule et 4200 fr. pour un couple.

Pour de nombreuses personnes, le cap de 65 ans marque une diminution sensible des ressources. La mise sur le marché de petits appartements confortables à des prix modestes permet de résoudre une partie du problème posé par le vieillissement de la population et la modestie des ressources des personnes âgées.

La construction de cet immeuble présente d'autre part l'avantage de libérer un nombre sensiblement plus élevé de pièces qu'il n'en comprend lui-même. Les 34 locataires de l'immeuble de l'avenue des Cadolles occupent 42 pièces, alors qu'ils en disposaient précédemment de 75. De cette manière, l'immeuble de l'avenue des Cadolles a non seulement permis de loger de manière confortable et à un prix modique un certain nombre de personnes âgées de condition modeste, mais il a permis de remettre sur le marché un certain nombre d'appartements pour des familles avec enfants.

L'immeuble de l'avenue des Cadolles a bénéficié par ailleurs d'un concours de circonstances remarquables. Grâce à la constitution d'une fondation, le coût de la construction est resté très bas. En outre, à part les dons très appréciables des membres de la fondation, la commune a pu céder gratuitement le terrain nécessaire à un endroit qui est bien ensoleillé. La proximité de l'hôpital permet de rendre toutes sortes de services, grâce en particulier à une assistante sociale, ce qui est précieux pour des personnes âgées toujours plus exposées dans leur santé.